

# PROJET DE DELIBERATION

## Conseil Municipal du 24 septembre 2020

**Urbanisme** n°2020-069 : Dénomination de la voie nouvelle créée dans le prolongement de la rue de la Fraternité – proposition de « rue de la Rotonde »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

### **Monsieur le Maire expose :**

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange multimodal, la gare d'Annemasse sera désormais « biface », c'est-à-dire accessible directement depuis Ville-la-Grand et Ambilly en plus de l'accès habituel depuis Annemasse.

Afin de permettre cet accès depuis le territoire d'Ambilly, une voie nouvelle a été créée dans le prolongement de la rue de la Fraternité actuelle. Cette nouvelle voie se trouve pour moitié environ, sur le territoire de la Commune, l'autre moitié étant sur Ville-la-Grand.

La voirie se compose d'une chaussée à usage de voie bus uniquement, de deux bandes plantées latérales, d'un trottoir et de l'éclairage public est présent. Il est précisé qu'il s'agit d'un aménagement provisoire, cet axe devant être modifié et élargi dans les prochaines années lors du développement de la ZAC Etoile.

Compte tenu du fait que cette voie touche les territoires de deux communes, une dénomination concertée avec Ville-la-Grand a été recherchée pour faciliter ses utilisations futures. Dans ce cadre, Ville-la-Grand a proposé de donner le nom de « rue de la Rotonde » à cette voie en mémoire de l'ancienne rotonde ferroviaire, bâtiment technique de maintenance emblématique de la gare d'Annemasse, qui n'a pu être conservée dans les nouveaux aménagements.

Aucune voie existante sur Ambilly ne porte déjà cette appellation. Une voie porte déjà ce nom sur Ville-la-Grand, mais elle se trouve dans le prolongement de cette voie nouvelle. Ainsi, si cette proposition était acceptée, toutes les branches de voirie menant au parvis nord porteront le nom de « rue de la Rotonde », ce qui serait un symbole fort en faveur de la mémoire des lieux.

Bien entendu, Ville-la-Grand fera son affaire pour mettre à jour la numérotation des constructions existantes sur la rue de la Rotonde en cohérence et en concertation avec la numérotation qui sera convenue pour les futurs bâtiments de la ZAC.

### **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- de dénommer « rue de la Rotonde » la voie nouvelle créée dans le prolongement de la rue de la Fraternité ;
- de charger Monsieur le Maire de faire connaître cette information aux autorités concernées.

Pièce annexée :

- PJ1 – plan de la voie nouvelle
- PJ2 – images de la rotonde ferroviaire